



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03-11-2025 /

Dossier complet le : 19-12-2025 /

N° d'enregistrement : 008278/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement d'un camping "le refuge du ruisseau" de 12 lots, route de l'Hippodrome, commune d'Herm (40 990)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LE REFUGE DU RUISSEAU

Raison sociale

Le refuge du ruisseau

N° SIRET

94442036300011

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DURUT

Prénom(s)

Stephane

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage, 42A, 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Amenagement d'un terrain de camping de 12 lots sur l'ancienne aire naturelle du Cou de la girafe, a Herm, + construction du logement de fonction du gardien et 1 dependance (hangar). Le site etait exploite en aire naturelle de camping jusqu'en 2020. L'aire naturelle est boisee; bien que peu d'arbres soient abattus, l'utilisation projetee du site en camping entraine un defrichement indirect du site. Le batiment des sanitaires de l'ancienne aire naturelle sera renove en bureau d'accueil.

4.2 Objectifs du projet

Amenagement d'un terrain de camping de 12 lots + habitation de l'exploitant et 1 local technique de stockage. Construction de 3 micro-stations d'epuration autonomes. Habitation Legere de Loisirs: surface maximale au sol de 32m² (mobil-home + terrasse de 5 a 10m²), sans fondation (sur pilotis), reliee aux reseaux (eau potable et assainissement du camping).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

1- Coupe des cypres en entree du parc pour creer la zone de stationnement 2- Creation de la piste d'acces et de l'espace de stationnement (16 places) en stabilise, des noues pour recuperer les eaux pluviales, des fosses pour les micro-STEP. 3- Creation d'un merlon le long de la RD401 avec deblais du site + terres apportees par le terrassier. 4- Travaux VRD pour raccorder chaque lot aux reseaux (reseaux eaux usees et eau potable, electricite, telecom...) et construction des 3 micro-STEP. 5- Installation des 12 HLL. 6- Depose des elements du bloc sanitaire existant et evacuation des dechets en filiere specialisee de recyclage ou elimination, renovation du batiment. 7- Amenagement des espaces verts (plantations d'especes arbustives et arborees d'essences locales).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le camping sera ouvert toute l'annee et accueillera une trentaine de personnes au pic de la frequentation estivale, generant un trafic supplementaire d'environ 15 vehicules sur la RD401. La fin d'activite necessite le demontage des mobil-homes (reutilisation ailleurs ou demontage pour recyclage et/ou mise au rebut)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis a : 1) permis d'amener de 24 621 m², pour la creation d'un terrain de camping de 10 lots; 2) dossier de declaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0 rejet d'eaux pluviales); 3) autorisation de defrichement sur 1,664 ha

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
surface cadastrale de la propriété foncière (parcelles cadastrales D142, D143, D144, D145, D146, D194, D215) défrichement des parcelles D142, D143, D144, D145, D146, D194, et partiellement D215	(24621, m ²) (16640, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi du Grand Dax, zonage NTc (classe en zone naturelle et forestière N, secteur NTc destinée aux activités touristiques et de loisirs avec hébergement (camping...))

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

AVANT: Le terrain était exploité en aire naturelle jusqu'en 2020 (bâtiment sanitaire et emplacements de camping classique pour caravanes et tentes), avec une ouverture du site 6 mois par an au maximum. APRES: 12 mobil-homes seront implantés à l'année (ouverture à l'année).

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone d'étude est localisée à 900m de la ZNIEFF (type 1) « TOURBIÈRE DE L'ÉTANG D'ABESSE » (720020076) et possède des connexions via le ruisseau de Poustagnac qui traverse l'emprise projet sur 238 m.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le PPBE relatif a l'A63 concerne l'extremite nord-ouest de la commune d'Herm ou aucune habitation n'est recensee. La RD947 et l'ancienne RN10 sont classees en voies bruyantes. Le projet est eloigne des zones affectees par le bruit de ces infrastructures routieres.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le site est traverse par le ruisseau de Poustagnac. Les inventaires naturalistes ont mis en evidence 1675m ² supplementaires de zones humides (inventaires floristiques completes de sondages pedologiques); il s'agit de caricaies et joncaies. Les zones humides sont evitees et un recul de 10m est impose entre les surfaces constructibles et le ruisseau.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Aucun PPR prescrit ou approuve mais commune soumise au risque feu de foret: la foret autour du projet est en alea fort feu de foret; le coin nord de la parcelle 215 est en zonage feu de foret fort --> OLD sur camping + 50m autour
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site et sol pollue sur les parcelles du projet ni a proximite.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le sud-est de la commune d'Herm, y compris les parcelles du projet, est concerne par la ZRE des bassins de l'Adour a l'amont de la confluence avec les Gaves - Arrete Prefectoral n° 2013-1748.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun perimetre de protection de captage d'alimentation en eau potable a proximite. Un forage de 15m de profondeur pour usage agricole est recense a la pointe sud de la parcelle (code: BSS002DZMR).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Projet situe a 7km a vol d'oiseau du site inscrit "Etangs landais sud"

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Site N2000 le plus proche: ZSC FR7200717 Zones humides de l'arriere-dune du Marensin a un peu moins de 5km; la zone de projet est situee en dehors du bassin versant de ce site N2000. Sites N2000 dans le meme bassin versant que la zone de projet: ZSC/ZPS Barthes de l'Adour a 7km en aval.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe sur la commune d'Herm.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet est raccorde au reseau d'eau potable de la commune d'Herm. Le projet de camping ne prévoit aucun nouveau forage.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ni modification des masses d'eaux souterraines n'est prévu. Les zones humides et le ruisseau sont évités. Les eaux pluviales sont stockées dans des noues et infiltrées dans le sous-sol. Donc les eaux de ruissellement sont restituées au milieu naturel après dépollution rustique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Terrassements pour création de piste + stationnement, création des noues, des tranchées pour les réseaux et les travaux préparatoires à l'installation des micro-STEP. Le terrain étant plat, les terrassements seront réduits. L'excédent sera réutilisé sur place pour les aménagements paysagers (merlon le long de la RD401). Les HLL sont des hébergements sans fondation (sur
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Création d'un merlon le long de la RD401: besoin d'apport de terre végétale issue de chantiers locaux. Attention à la qualité des terres et au risque d'EVEE
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	terre végétale pour créer le talus (volume estimatif de 1250m3 environ)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le PLUi n'indique pas de problèmes pour répondre aux besoins des habitants pour l'alimentation en eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	modification d'usage du site (aire naturelle inexploitée depuis 2020) avec augmentation du dérangement de la faune mais évitement des secteurs à enjeux (chêne sénéscent, habitat potentiel du grand capricorne, et des zones humides et ruisseau). Les OLD entraînent une ouverture du milieu forestier en périphérie.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	projet en dehors du bassin versant du site N2000 le plus proche (ZSC zones humides de l'arrière dune du Marensin à 5km). Projet à 7km en amont des sites N2000 Barthes de l'Adour (cheminement hydraulique 8,4km), mais sans incidence sur ces sites (absence des habitats et/ou espèces du FSD, traitement des eaux avant rejet vers le milieu naturel).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site était déjà utilisé comme aire naturelle; l'activité est légèrement accrue (12 HLL à l'année). Les OLD entraînent l'ouverture du milieu forestier tout en maintenant l'usage forestier des parcelles riveraines.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Un gazoduc traverse la commune d'Herm mais est éloigné du site du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque feu de forêt: zone d'alerte forte autour du site de projet. Une réserve incendie (30m ³) sera installée à côté de l'espace de stationnement. Une bande pare-feu sera créée au nord du camping. Le camping est soumis à l'obligation de débroussaillage (OLD) de 50m autour des HLL (zone reportée sur la plan des abords du projet en annexe 8-1).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Eaux usées traitées par 3 micro-STEP Eaux pluviales stockées dans des noues avant infiltration dans le sol
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Eaux usées traitées par 3 micro-STEP Eaux pluviales stockées dans des noues avant infiltration dans le sol

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	12 lots sont aménagés ce qui génère un trafic estimé à 15 véhicules supplémentaires par jour en saison estivale sur la RD401, ce qui est très faible.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, bruit des engins de chantier (période courte car terrassements très limités). En phase exploitation, pas de nuisances sonores (pas de piscine, pas de salle à usage festif).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	trafic routier existant sur la RD401: création d'un merlon végétalisé pour atténuer la nuisance.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage limité à l'espace de stationnement et aux abords des mobil-homes. Pour limiter la pollution lumineuse, l'éclairage sera déclenché par détection de mouvement et orienté vers le sol (pour n'éclairer ni le ciel, ni la
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	épuration des eaux usées par 3 micro-stations
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	rejets dans le sous-sol

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Dechets du débroussaillage obligatoire (broyage et compostage) Collecte des ordures ménagères prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun monument historique ou zone de présomption archéologique n'est recensée à proximité du site de projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Utilisation du site à l'année (plus longue durée comparée à l'aire naturelle) mais réduite à 12 logements. Usage du sol peu modifié car HLL sans fondation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de camping nécessite le défrichement de 1,664ha. Un projet de lotissement prévoit le défrichement de 5,43ha sur la commune d'Herm. La commune est boisée à 79% avec 4123ha boisées. L'effet cumulatif de ces deux projets de défrichement sur la surface boisée communale est insignifiant (0,17%).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

projet tres eloigne des frontieres francaises

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

le projet sera soumis a declaration de travaux au titre de la loi sur l'eau (posterieur au depot du cas par cas).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement des secteurs à enjeux naturalistes: chene senescent, habitat du grand capricorne, et haie de chenes; zones humides et berges du ruisseau de Poustignac; maintien du maximum d'arbres et arbustes en place (coupe de seulement quelques cypres en entree du site pour le parking) Mesures de reduction d'impact: obligations legales de debroussaillage sur une bande de 50m autour de chaque HLL; installation d'une reserve d'eau (30m3); communication des consignes de securite vis-a-vis du risque incendie aux residents; retention des eaux pluviales dans des noues avant infiltration; construction de 3 micro stations d'epuration (30EH) et rejet dans le sous-sol; plantations d'arbres et arbustes sur le site, interdiction de plantation d'especes vegetales invasives et allergenes; choix d'especes locales et adaptees au risque accru de secheresse estivale; surveillance du risque d'installation d'especes vegetales invasives (merlon notamment) Mesures d'accompagnement: creation d'un merlon le long de la RD401 pour diminuer les nuisances sonores issues du trafic routier; vegetalisation du merlon avec haie pluri-strate et essences variees; suppression des especes exotiques envahissantes deja presentes sur site.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne necessite pas d'evaluation environnementale car il s'inscrit sur un site qui etait deja utilise comme camping. Les enjeux ecologiques observes sont evites. Des mesures de reduction sont prises vis-a-vis des eaux usees et pluviales. Les plantations viendront finaliser l'amenagement paysager du site. Les mesures prises sont suffisantes pour eviter et reduire les effets du projet sur l'environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Bellemare

Prénom florence

Qualité du signataire gerante de l'empreinte verte, bureau d'etude en ei

À Marseille

Fait le 03-11-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)